

## *CODES ATLAS*

*Basés sur les indices de nidification*

*Pourquoi et Comment les utiliser ?*

*La période de reproduction commence !*

*Que vous soyez nouvel inscrit à Faune-lorraine.org ou déjà familier du site, il est très important de connaître les grands principes d'utilisation de la codification avant de transmettre vos données.*

### *Introduction : Pourquoi les codes atlas ?*

*L'un des objectifs de faune-lorraine est de recenser les oiseaux nicheurs de notre région pour en préciser la répartition. De nombreuses espèces, rares ou même courantes, sont en progression, d'autres en régression, certaines en voie de disparition dans la région.*

*Atlas permanent, Faune-lorraine.org permettra aussi de suivre l'évolution de l'avifaune nicheuse, de mieux comprendre les facteurs de cette évolution et d'intervenir pour que des mesures appropriées en vue de maintenir la biodiversité puissent être appliquées.*

*Il est possible de consulter les cartes atlas à cette adresse: [http://www.faune-lorraine.org/index.php?m\\_id=505](http://www.faune-lorraine.org/index.php?m_id=505)*

*Toutes les données enregistrées sur faune-lorraine avec un code de nidification sont automatiquement basculées sur le site national de « l' Atlas des Oiseaux Nicheurs de France Métropolitaine » [atlasornitho.fr] et contribuent ainsi à alimenter la base de données nicheurs de l'atlas national. D'où l'importance d'utiliser les codes atlas en connaissance de cause.*

## 1. Périodes de reproduction

Lorsque vous saisissez une donnée pendant la période de reproduction d'une espèce, il vous est automatiquement proposé d'indiquer un code atlas. En dehors de cette période, aucune proposition de code n'est faite. Cette période n'est pas la même pour toutes les espèces et la date à laquelle la proposition apparaît en début de saison est différente pour chaque espèce, en relation avec la phénologie de sa reproduction. C'est un exercice difficile de définir ces périodes spécifiques, surtout pour les espèces chez lesquelles la reproduction et la migration pré-nuptiale se chevauchent et il reste une part d'arbitraire, mais cela reste utile.

Dans le cas où le code ne vous est pas demandé mais où vous avez pourtant un indice de reproduction à indiquer, il vous suffit de le sélectionner dans le menu déroulant des codes atlas (ou de choisir la mention « afficher la liste »)

### Cas particuliers :

- Pour certains rapaces, corvidés (Grand-duc, Chouette hulotte, Grand corbeau,...), espèces entamant très tôt leurs préparatifs de reproduction, un **code atlas est automatiquement proposé dès l'hiver**.
- Pour quelques espèces, **notamment les espèces coloniales à grand rayon d'action dont les sites de reproduction sont généralement connus et suivis** (Laridés, Héron cendré, Grand Cormoran), aucun code n'est automatiquement proposé en période de reproduction en vue de prévenir les abus. C'est donc à l'observateur de décider de mettre un code atlas pour ces espèces si l'observation le justifie.

## 2. Être prudent en attribuant un code atlas

La simple observation d'un oiseau ne suffit pas et il faut prendre en compte à la fois le *comportement*, la *date d'observation*, le *lieu géographique* ainsi que l'*habitat*.

Il convient donc d'être averti sur les erreurs les plus fréquentes en fonction des périodes d'observation...

### Au début de la période de reproduction (fin d'hiver/printemps)

Cas des *espèces migratrices* chez lesquelles des individus non cantonnés peuvent adopter, sur leurs lieux d'hivernage ou dans leurs haltes migratoires, des comportements territoriaux voire nuptiaux alors que d'autres individus de la même espèce ont entamé localement leur reproduction (anatidés, sylvidés,...)

### En fin de période de reproduction

- *Espèces migratrices* retournant rapidement vers leurs zones d'hivernage, *observées en halte migratoire* alors que des individus de la même espèce sont encore susceptibles de nicher localement.
- *Espèces nicheuses locales à dispersion rapide* dont des individus, notamment des jeunes, peuvent être observés dans des sites favorables sans pour autant y avoir nidifié ou y être nés (Bihoreau gris, Guêpier, Bec-croisé des sapins,...)

### En début et fin de période de reproduction

- *Espèces observées en halte migratoire ou en dispersion* alors qu'elles ne sont pas connues nicheuses en Lorraine.
- *Espèces à grand rayon d'action* dont on peut observer des individus loin des sites de nidification (déplacement vers les sites de nourrissage ou présence sur ces sites)

*Dans ces différentes situations, si l'attribution d'un code nicheur peut s'avérer très utile, les risques d'erreur nécessitent de recueillir des indices probants lors de l'observation. En cas de doute, utiliser le code 0.*

### 3. Nicheur possible, probable et certain : 3 statuts de reproduction à maîtriser

Avant de rentrer dans la signification précise de chaque code particulier (voir le tableau récapitulatif en fin de document), il est indispensable de maîtriser les 3 grands types de situation auxquels ils font référence.

#### • « Nicheur possible » (codes 2 et 3) :

Ces codes s'appliquent aux oiseaux détectés en période de reproduction dans un site favorable par une simple observation ou par l'audition du chant. Les codes « nicheur possible » s'utilisent souvent en début de période, mais également en cas d'absence de preuves de présence prolongée dans un même site ou de comportements et indices plus précis à tout moment durant la saison de reproduction de l'espèce. Comme dit plus haut, l'habitat dans lequel l'observation est réalisée doit être favorable à la reproduction.

#### • « Nicheur probable » : (codes 4 à 10).

A utiliser lorsque des indices de cantonnement et/ou de nidification peuvent être relevés, mais sans que la reproduction proprement dite soit attestée. Ces codes s'utilisent souvent en début de période de reproduction (formation des couples, parades, construction de nid...) ou lors des préparatifs des secondes ou troisièmes nichées de certaines espèces.

#### • « Nicheur certain » (codes 11 à 19)

Les observations permettent d'affirmer sans aucune ambiguïté une reproduction en cours (adultes couvant, nourrissage, jeunes à l'envol...) voire terminée depuis peu (nids vides avec coquilles d'oeufs,...)

## Utilisation des codes, les cas particuliers à connaître :

**Absence de code (code 0) :** Le code 0 est automatiquement attribué par défaut hors période de reproduction. En période de reproduction, ce code est à utiliser pour les migrateurs, pour les espèces nicheuses à grand rayon d'action observées dans un milieu défavorable à la reproduction (goélands, hérons, martinets, grands rapaces,... en vol au dessus d'une région de grande culture par exemple), ou encore en cas de doute sur le statut reproducteur de l'espèce.

**Code 1 :** à ne jamais utiliser ; il ne correspond plus à la nouvelle codification et une observation ainsi codée ne peut intégrer la base de données nicheurs. Utiliser le code 2 si l'observation ne fournit aucune indication précise de reproduction ou ne mettez pas de code en cas de doute sur le statut reproducteur de l'espèce.

**Code 5 :** à utiliser lorsque certains comportements permettent d'affirmer qu'une nidification se prépare (chants ou tambourinages simultanés, querelles territoriales, présence permanente dans un site favorable en période de reproduction,...) sans que d'autres indices de nidification probable (couple formé, parades, construction de nid,...) n'aient pu être observés.

**Code 13 :** En présence de jeunes volants, le code 13 doit être utilisé uniquement si on est certain que les jeunes observés sont nés sur le lieu d'observation ou à proximité immédiate.

**Code 16 :** à utiliser si on est certain que le transport de nourriture observé est destiné aux jeunes. Ainsi, un rapace peut transporter une proie sur une longue distance pour lui-même ou pour un partenaire. **Le code 16 doit par ailleurs être utilisé avec précaution lorsqu'on observe un nourrissage de jeunes volants. On s'assurera qu'il a bien lieu à proximité du site de reproduction.** En effet certaines espèces, particulièrement les sternes, peuvent nourrir leurs jeunes à grande distance du nid ; dans ce cas on utilise le code 0.

*Code 99 : à utiliser uniquement si des recherches poussées permettent d'affirmer qu'une espèce a disparu ou est absente d'un site pourtant très favorable.*

*Codes 30, 40, 50 : à utiliser UNIQUEMENT pour les données anciennes pour lesquelles l'indice précis de reproduction n'avait pas été noté, et JAMAIS pour les nouvelles observations ! Un indice précis est en effet beaucoup plus utile pour l'interprétation ultérieure des données (dates de parades, de construction de nids, de nourrissage, d'envol des jeunes...)*

## *En conclusion...*

*Il va de soi que pour connaître et défendre l'avifaune nicheuse d'un territoire, il est nécessaire de disposer du maximum de données sur la reproduction des espèces qui la composent, avec les indices les plus élevés possibles recueillis au moment de l'observation. Actuellement la démarche la plus efficace est de transmettre ses données à faune-lorraine en utilisant les codes appropriés.*

*Si vous n'êtes pas sûr de vos connaissances sur la répartition régionale des espèces, les comportements reproducteurs ou encore les habitats occupés, reportez-vous à la documentation disponible.*

*Le 1er réflexe est de consulter l'atlas en ligne qui est une base de données utile et efficace, mise à jour en permanence :*

*[http://www.faune-lorraine.org/index.php?m\\_id=505](http://www.faune-lorraine.org/index.php?m_id=505)*

*Les statuts régionaux des espèces sont détaillés dans la liste des oiseaux de Lorraine téléchargeable à cette adresse:*

*[http://www.centre-ornithologique-lorrain.com/liste\\_oiseaux\\_lorraine.pdf](http://www.centre-ornithologique-lorrain.com/liste_oiseaux_lorraine.pdf)*

*Sans oublier la documentation bibliographique traitant de la biologie et de l'écologie des espèces.*

*En cas de doute, n'hésitez pas à vous documenter ou à vous renseigner ; cela permettra d'éviter toute interprétation erronée par la suite.*

*L'équipe du comité de validation de faune-lorraine se tient à votre disposition pour répondre à des questions précises de votre part. Les adresses des membres du comité figurent ici: [http://www.faune-lorraine.org/index.php?m\\_id=155](http://www.faune-lorraine.org/index.php?m_id=155)*



| <i>Statut de nidification</i> | <i>Code</i> | <i>Intitulé</i>  | <i>Remarques</i>  | <i>Erreurs fréquentes</i>   |   |
|-------------------------------|-------------|--|---|---|---|
|                               | 0           | Absence de code  | Attribué par défaut hors période de reproduction. En période de reproduction, à utiliser pour les migrateurs, les jeunes en dispersion, les espèces nicheuses à grand rayon d'action observées dans un milieu défavorable à la reproduction ou encore en cas de doute sur le statut reproducteur de l'espèce. |   |   |
|                               | 1           | NE PAS CLIQUER.<br>Code non valide.  | Utilisez:<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- le code 2 si l'observation ne fournit aucune indication précise de reproduction ou;</li> <li>- le code 0 en cas de doute sur le statut reproducteur de l'espèce.</li> </ul>   |   |   |
| NICHEUR<br>POSSIBLE           | 2           | Espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification (code EBCC n°1) | A utiliser à tout moment en période de reproduction, <u>uniquement si le site est favorable</u>   | Espèces à grand rayon d'action observées loin des sites de nidification | Pour certaines espèces, difficulté de départager migrateurs/oiseaux locaux en début ou en fin de reproduction |
|                               | 3           | Mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction (code EBCC n°2)                           | A utiliser à tout moment en période de reproduction, <u>uniquement si le site est favorable</u>   | Oiseaux chantant en dehors de leurs lieux de reproduction               |   |

| <i>Statut de nidification</i> | <i>Code</i> | <i>Intitulé</i>  | <i>Remarques</i>  | <i>Erreurs fréquentes</i>  |   |
|-------------------------------|-------------|--|---|--|---|
| <b>NICHEUR PROBABLE</b>       | 4           | <i>Couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction (code EBCC n°3)</i>   | <i>A utiliser à tout moment en période de reproduction, uniquement si le site est favorable</i>   | <i>Observation de 2 individus sans dimorphisme sexuel</i>            | <i>Pour certaines espèces, difficulté de départager migrants/oiseaux locaux en début voire en fin de reproduction</i> |
|                               | 5           | <i>Territoire permanent présumé en fonction de l'observation de comportements territoriaux ou de l'observation à 8 jours d'intervalle au moins d'un individu au même endroit (code EBCC n°4)</i> | <i>A utiliser en cas de chants ou tambourinages simultanés, de querelles territoriales, de présence permanente d'un individu au même endroit, dans un site favorable en période de reproduction</i> | <i>Espèces querelleuses en dehors de la période de nidification.</i> |   |
|                               | 6           | <i>Parades nuptiales ou accouplement ou échange de nourriture entre adultes (code EBCC n°5)</i>  |   |  |   |
|                               | 7           | <i>Fréquentation d'un site de nid potentiel (distinct d'un site de repos) (code EBCC n°6)</i>  | <i>A utiliser uniquement si on est certain qu'une ponte n'a pas débuté</i>  | <i>Confusion possible avec le code 14</i>                            |   |
|                               | 8           | <i>Signes ou cris d'inquiétude d'un individu adulte (code EBCC n°7)</i>  | <i>A utiliser uniquement en période de reproduction</i>   | <i>Certaines espèces alarment toute l'année...</i>                   |   |

| <i>Statut de nidification</i> | <i>Code</i> | <i>Intitulé</i>  | <i>Remarques</i>  | <i>Erreurs fréquentes</i>   |
|-------------------------------|-------------|--|---|---|
|                               | <i>9</i>    | <i>Présence de plaques incubatrices (Observation sur un oiseau en main) (code EBCC n°8)</i>            | <i>Réservé aux personnes autorisées dans le cadre d'un suivi scientifique. Ne pas déranger les oiseaux</i>  |   |
|                               | <i>10</i>   | <i>Construction d'un nid, creusement d'une cavité (code EBCC n°9)</i>                                  |   |   |
| <b>NICHEUR CERTAIN</b>        | <i>11</i>   | <i>Adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention (code EBCC n°10)</i>              | <i>Concerne surtout les canards, gallinacés, oiseaux de rivage, voire certains passereaux, à proximité du nid. S'éloigner rapidement, ne pas déranger les oiseaux</i>                       |   |
|                               | <i>12</i>   | <i>Nid utilisé récemment ou coquilles vides (oeuf pondu pendant l'enquête) (code EBCC n°11)</i>        | <i>A n'utiliser que si on est certain de l'occupation du nid dans la saison. Pour une coquille, à utiliser uniquement si elle est trouvée à proximité immédiate du site de nidification</i> |   |
|                               | <i>13</i>   | <i>Jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges) (code EBCC n°12)</i> | <i>En présence de jeunes volants, à utiliser uniquement si on est certain que les jeunes observés sont nés sur le lieu d'observation ou à proximité immédiate</i>                           | <i>Pour certaines espèces, confusion possible jeunes en dispersion ou en migration et jeunes locaux. Dans certains cas, confusion possible jeunes et femelles</i> |

| <i>Statut de nidification</i> | <i>Code</i> | <i>Intitulé</i>   | <i>Remarques</i>   | <i>Erreurs fréquentes</i>  |
|-------------------------------|-------------|---|--|--|
| <b>NICHEUR CERTAIN</b>        | <b>14</b>   | <i>Adulte entrant ou quittant un site de nid laissant supposer un nid occupé (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs, le contenu du nid n'ayant pu être examiné) ou adulte en train de couver (code EBCC n°13)</i> | <i>A utiliser uniquement si on est certain qu'une ponte a débuté (l'adulte entre au nid et n'en sort plus)</i>   | <i>Confusion possible avec le code 7</i>   |
|                               | <b>15</b>   | <i>Code non valide - Ne pas cliquer</i>   |  |  |
|                               | <b>16</b>   | <i>Adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes (code EBCC n°14 )</i>  | <i>A utiliser si on est certain que le transport de nourriture observé est destiné aux jeunes. En présence de jeunes volants, on s'assurera que les nourrissages observés ont bien lieu à proximité du site de reproduction.</i> | <i>Pour certaines espèces, nourrissages effectués loin des sites de nidification. D'autre part, dans certains cas, la nourriture transportée peut être destinée à l'individu lui-même ou à un partenaire, mais pas à des jeunes.</i> |
|                               | <b>17</b>   | <i>Code non valide - Ne pas cliquer</i>   |  |  |
|                               | <b>18</b>   | <i>Nid avec oeuf(s) (découverte fortuite, ne pas chercher à voir le contenu d'un nid) (code EBCC n°15)</i>  | <i>Ne pas déranger les oiseaux, ne pas publier de photos</i>   |  |

|                               |             |   |  |                           |
|-------------------------------|-------------|---|--|---------------------------|
|                               | <b>19</b>   | <i>Nid avec jeune(s) (vu ou entendu) (code EBCC n°16)</i> | <i>Ne pas déranger les oiseaux, ne pas publier de photos</i>   |                           |
| <i>Statut de nidification</i> | <i>Code</i> | <i>Intitulé</i>   | <i>Remarques</i>   | <i>Erreurs fréquentes</i> |
|                               | 30          | <i>Nidification possible</i>                              | <i>A utiliser uniquement pour les données anciennes pour lesquelles l'indice précis de nidification n'a pas été noté, à éviter pour les nouvelles observations</i> |                           |
|                               | 40          | <i>Nidification probable</i>                              |  |                           |
|                               | 50          | <i>Nidification certaine</i>                              |  |                           |